

[DISSERT] Dissert avec un sujet très précis

Par **Bebert**, le **18/02/2017 à 11:16**

Bonjour, j'ai juste une question de méthode: J'ai eu en droit des contrats une dissert qui avait comme sujet "la violence économique". Je sais que, dans ce cas là il faut élargir le sujet, mais comment le faire? La seule fois que j'ai fait une dissert j'ai eu 4/20. C'était en droit administratif l'année dernière, et j'aimerais apprendre bien la méthode de la dissert pour les examens où l'autre option à choisir est bien pénible, ce qui arrive souvent dans ma fac... Alors, est-ce que vous avez des conseils pour élargir un sujet? Merciii!

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/02/2017 à 14:53**

Bonjour

[citation] Alors, est-ce que vous avez des conseils pour élargir un sujet? [/citation]

Il n'y pas de solution miracle. Il faut avoir une connaissance approfondie du sujet. C'est pour cela qu'il y a les TD. Avez-vous eu des séances de TD sur cette notion ?

Par **Xdrv**, le **18/02/2017 à 14:55**

Bonjour,

Elargir un sujet signifie, à mon sens, rattacher des notions proches.

Par exemple dans la violence économique vous listez naturellement toutes les formes de violence (physique, psychologique, etc). Vous pouvez également aborder le fait que la violence économique trouve sa source dans la jurisprudence initialement, c'est une création de la pratique.

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/02/2017 à 15:09**

Bonjour

@marcu13 : Exactement ! Mais on est bien d'accord tout ceci est vu en cours ou en TD.

Par **Bebert**, le **18/02/2017** à **15:31**

J'ai juste 2 arrêts vus en TD. Je ne peux pas faire grand chose avec ça

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/02/2017** à **15:37**

Bonjour

Alors, il faut vous plonger dans les manuels.

Par **Xdrv**, le **18/02/2017** à **16:16**

Bonjour Isidore,

Oui exactement ces notions sont normalement vues en cours. Si vous voulez vous renseigner là-dessus Bebert accédez au site doctrinal plus par le biais de votre plateforme universitaire, vous aurez accès à une mine d'articles relatifs à cela.